

# L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN 2015

**Rapport sur la promotion de la diversité et de  
l'égalité des chances dans la branche retraite  
complémentaire et prévoyance**



Méthodologie	P.3
Les données essentielles	P.5
Les indicateurs clefs	P.8
Annexes	P.26

LA PRESENTE ENQUETE S' INSCRIT DANS LE CADRE DE L' ACCORD DU 19 octobre 2015, RELATIF À LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L' ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LA BRANCHE

Les données du présent document concernent la population des salariés de la branche retraite complémentaire et prévoyance et s'appuient sur trois sources de collectes distinctes :

- le profil de branche 2016 réalisé par l'Observatoire des métiers et des qualifications (données au 31.12.2015) : s'agissant des indicateurs, les données portent sur 32 162 salariés,
- l'exploitation des données chiffrées issues des relevés de la DOETH (Déclaration Obligatoire de l'Emploi des Travailleurs Handicapés),
- les réponses à un questionnaire administré par l'Association d'Employeurs sur la prise en compte du handicap dans les structures employeurs.

Les données ont été fournies par les « structures-employeurs » participant à l'étude. Elles ont été collectées, contrôlées, consolidées du mois de mai à juin 2015.

Le présent bilan est établi sur la base des indicateurs statistiques et des réalisations des « structures employeurs » de la branche

Le traitement des données est confidentiel et aucune information n'est exploitée de manière individuelle.

Dans le cadre de l'emploi des travailleurs en situation de handicap, il est rappelé que l'accord du 19 octobre 2015 prévoit le suivi des indicateurs suivants :

1. nombre d'unités bénéficiaires
2. nombre de travailleurs en situation de handicap (comparaison avec l'année N-1)
3. structure par tranches d'âge et par catégories professionnelles
4. structure par ancienneté et par catégories professionnelles
5. structure par type de contrat (CDI/CDD)
6. nombre d'embauches directes de personnes en situation de handicap par entreprise
7. nombre de contrats en alternance de personnes en situation de handicap

## Point 1 – Le taux d’emploi dans la branche

Un taux d’emploi de 7,03% contre 6,51% en 2014.

Depuis 2009, date du premier rapport de branche, le taux d’emploi est passé de 3,9% à 7%.

(p.9/10)

## Point 2 – Les unités bénéficiaires et sous-traitance

Le taux d’unités bénéficiaires a augmenté pour atteindre 87 %. (contre 82,8% en 2014 et 62,6% en 2009)

Le taux du recours à la sous traitance est de 9,9%, en progression par rapport à 2014 (8,8%). Le levier de l’accueil de personnes en situation de handicap au titre de la formation commence à être utilisé en passant de 1,1% à 3,6% en 2015.

(p.11)

Point 3	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de structures interrogées	33	34	35	35	31	28	24
Nombre de structures répondantes	30	31	33	35	29	26	21
Structures payant une contribution AGEFIPH	24	22	20	18	14	14	10
Structures ne payant pas une contribution AGEFIPH	6	5	10	13	11	10	11
Structures n’étant pas assujetti à l’obligation d’emploi	3	4	3	4	4	2	0

## Point 4 – La contribution AGEFIPH

Depuis 2009, date du premier accord, la contribution AGEFIPH a diminué, passant de 2,24 M€ à 275 000 € fin 2015.

6 structures représentent à elles-seules plus de 82% des contributions.

(p.12)

## Point 5 – Répartition Femmes / Hommes - Tranches d'âge et ancienneté

Le nombre de salariés en situation de handicap a augmenté (+ 129 personnes) entre 2014 et 2015 avec une répartition par genre qui varie de plus ou moins 1 point. (73,9% / 26,1%).  
(p.13 et 14)

La part des salariés âgés de 50 ans et plus dans la population des personnes en situation de handicap a diminué et représente maintenant 50,7%. C'est 1,8% de moins qu'en 2014.

Depuis la mise en place du premier accord diversité-égalité des chances la part de ces salariés est en nette diminution avec les premiers départs en retraite (55,3% en 2012 contre 50,7% en 2015)

(p.15 et 17)

## Point 6 – Les catégories Professionnelles

Les salariés en situation de handicap relèvent majoritairement de la catégorie Employés (63,5%), en retrait par rapport à 2014 (-1,4%). Ce recul a bénéficié aux catégories agents de maîtrise (+0,8%) et cadres (+0,6%)

(p.16)

## Point 7 – L'ancienneté par catégories professionnelles

Une ancienneté dans l'entreprise moins importante que les précédentes années dans les trois catégories. Elle reste haute dans la catégorie Agents de maîtrise dont 40,4% ont 30 ans et plus d'ancienneté.

A noter qu'un quart de la population de la catégorie cadres à moins de 10 ans d'ancienneté

(p.17-18-19)

## Point 8 – Les types de contrats

Près de 95% des salariés en situation de handicap sont en CDI.

(p.20)

## Point 9 – Les embauches

Sur les 113 embauches, 18% l'ont été en CDI, 72% en CDD et 12% en alternance.

(p.21)

## Point 9 – Les données qualitatives

Les structures de la branche ont intégré depuis plusieurs années la thématique du handicap et les résultats de l'année 2015 ne sont que la confirmation des constats de l'année précédente :

- ❖ Un nombre important d'actions de sensibilisation/formation et de séances d'information / communication
- ❖ Concernant l'accessibilité des locaux, la mise en conformité des différents sites des entreprises de la branche se poursuit
- ❖ La poursuite d'aménagements spécifiques en lien avec les acteurs de la santé en entreprise et l'accompagnement de collègues en situation de handicap
- ❖ un investissement externe à l'entreprise par le recours aux Entreprises Adaptées ou aux Etablissements et Services d'Aide par le travail.

(p.22/25)



# LES INDICATEURS CLEFS



Nombre bénéficiaires qui auraient dû être employés III, B	1 724U
Nombre bénéficiaires employés IV.1, C	1 407,93U
Contrats fourniture, sous traitance, prestation de service IV.2.	155,49U
Accueil handicapés au titre de la formation professionnelle IV.3. E	5,76U
Nombre de bénéficiaires manquants IV.5 F	211,04U
Montant de la contribution à l'AGEFIPH V.6 P	275 091 €

**Tableau B**      **Emploi de travailleurs handicapés**  
*Données fournies dans le formulaire DOETH, imprimé CERFA n° 11391*

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre bénéficiaires qui auraient dû être employés III, B	1582	1610	1701	1699	1702	1716	1724
Nombre bénéficiaires employés IV.1, C	898,71	1028,30	1093,12	1209,69	1271,51	1343,00	1407,93
Contrats fourniture, sous traitance, prestation de service IV.2.	86,64 U	85,31U	127,61U	135,02U	120,00U	130,00	155,49
Mise à disposition de travailleurs handicapés (EA, CDTD, ESAT) IV.2.	23,96 U	40,04U	12,06U				
Accueil handicapés au titre de la formation professionnelle IV.3. E	0,38 U	1,38U	1,56U	2,99U	2,28U	1,00	5,76
Nombre de bénéficiaires manquants IV.5 F	537,17 U	457,00U	486,52U	316,43U	327,27U	278,00	211,04
Montant de la contribution à l'AGEFIPH V.6 P	2 241 637 €	1 832 986 €	1 559 242 €	1 172 455 €	929 821 €	844 523 €	275 091€

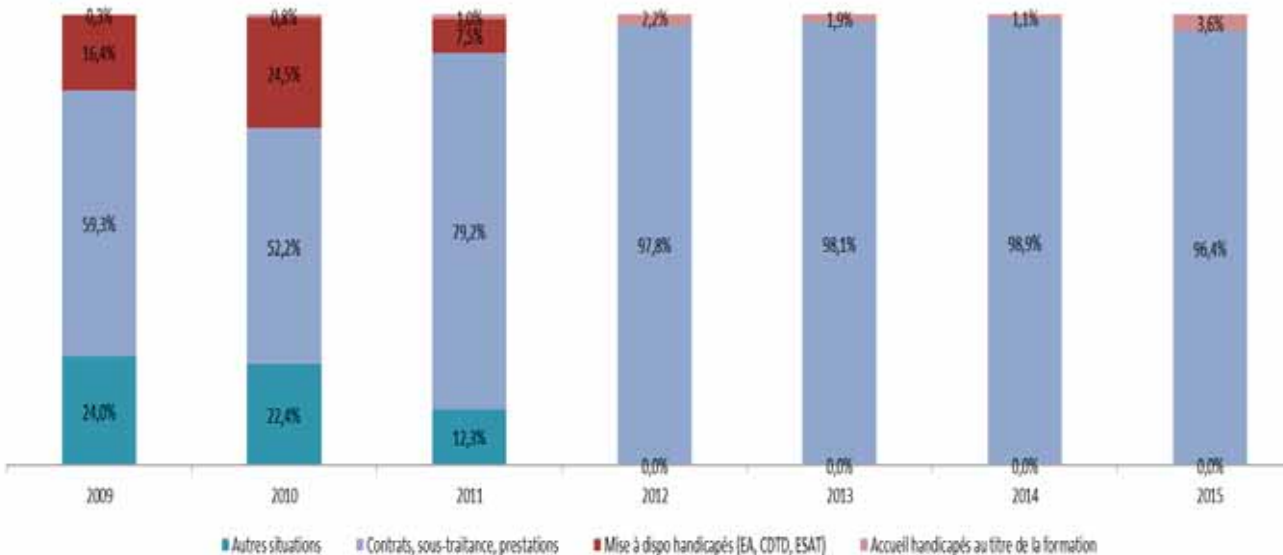
### Indicateur 3 : Nombre d'unités bénéficiaires employées et nombre d'unités bénéficiaires manquantes (en %)



Une hausse constante depuis 2009, qui se confirme sur l'année 2015.

Pour mémoire : pourcentage d'unités bénéficiaires employées en 2007 (55,9%) et en 2008 (58,9%).

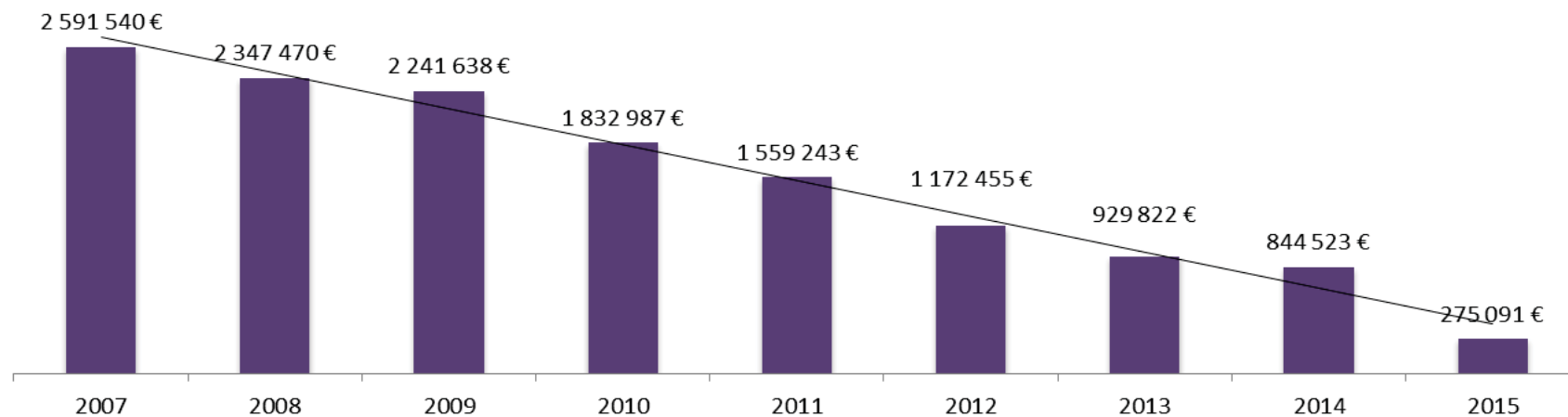
### Indicateur 4 : Unités bénéficiaires ne relevant pas de l'emploi direct (en %)



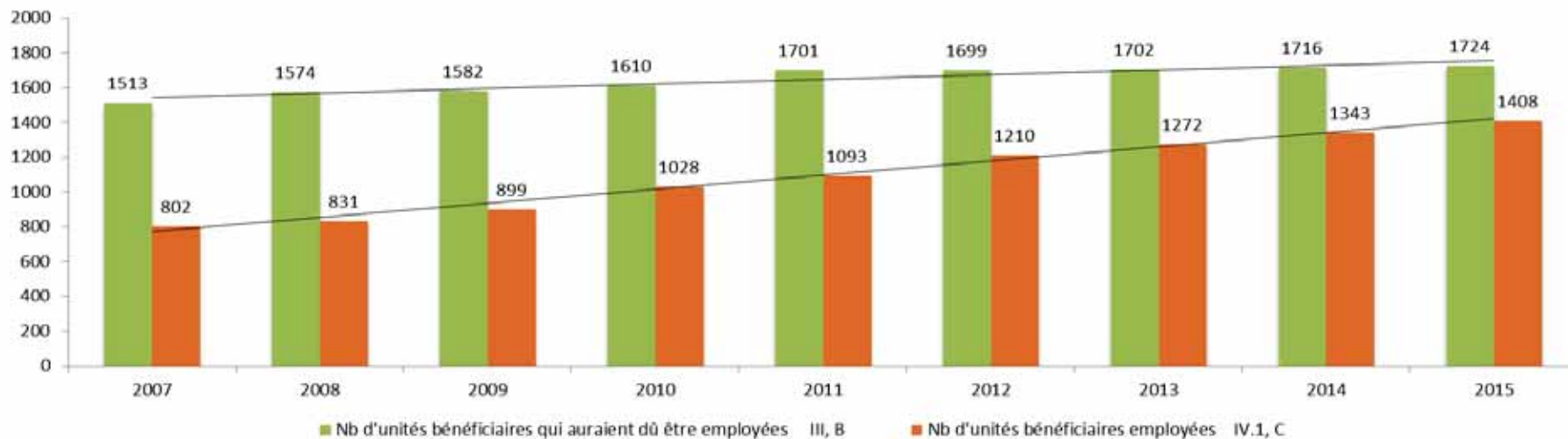
Le levier de l'accueil des personnes en situation de handicap au titre de la formation a été plus utilisé en 2015 avec une hausse de 2,5%

Nota : En 2012, intégration de la rubrique « mise à disposition » dans celle intitulée « contrats fourniture, sous traitance, prestations de service ».

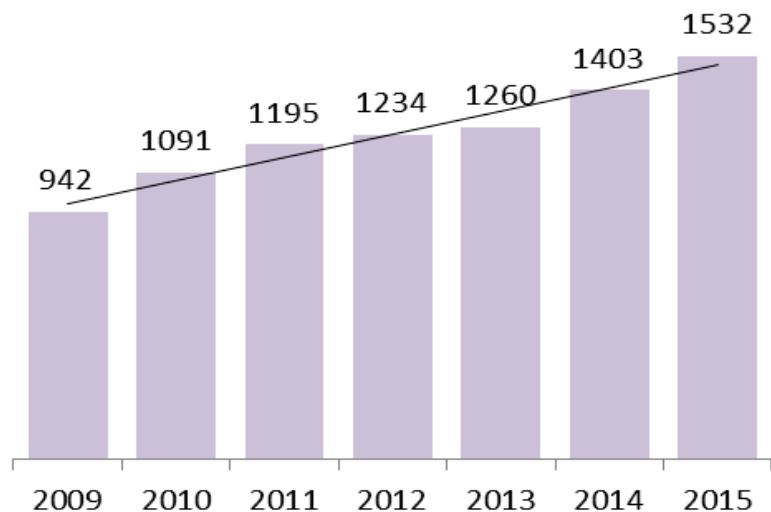
## Indicateur 5 : Montant de la contribution AGEFIPH (de 2007 à 2014)



## Indicateur 6 : Comparaison entre le nombre d'unités Bénéficiaires qui auraient dû être employées et le nombre d'unités bénéficiaires employées (de 2007 à 2014)



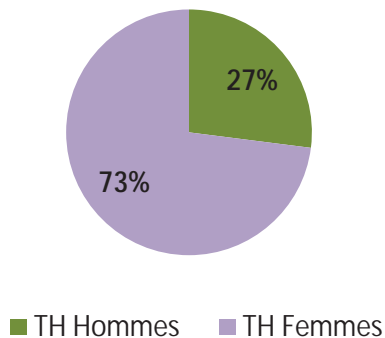
Nombre de travailleurs handicapés



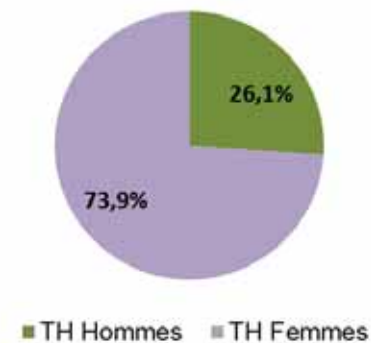
Rappel : nombre de salariés en situation de handicap et total salariés « branche »

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Travailleurs handicapés	942	1091	1195	1234	1260	1403	1532
Total général	31662	32009	32197	32244	32171	32048	32162

Rappel : répartition hommes / femmes de 2014 et 2015 (salariés en situation de handicap)

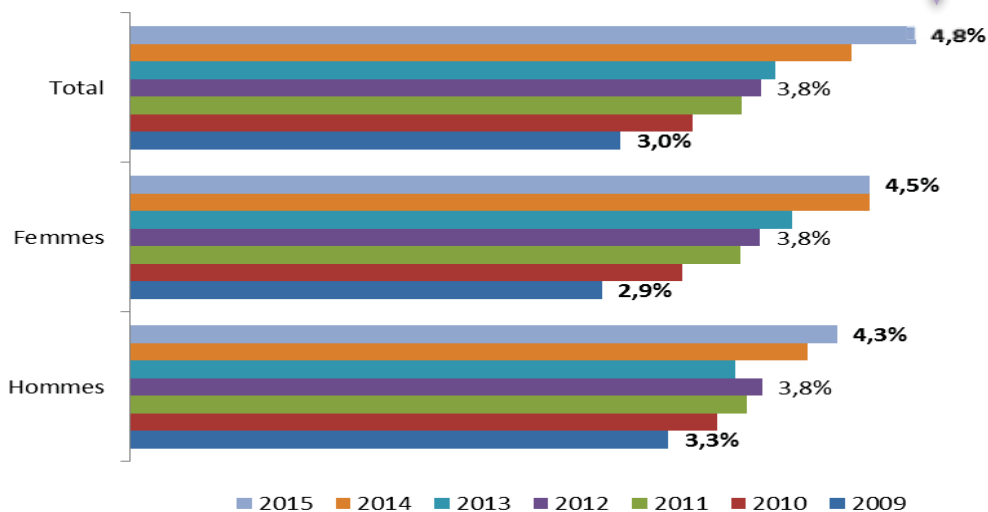


2014 / 2015



Indicateur 8 : Répartition par genre de travailleurs handicapés par rapport au nombre total de salariés dans la branche (en personnes physiques)

	Hommes	Femmes	total
2009	290	652	942
2010	320	771	1091
2011	338	857	1195
2012	348	886	1234
2013	334	926	1260
2014	379	1024	1403
2015	400	1132	1532



Proportion de salariés en situation de handicap par rapport au nombre total de salariés dans la branche : 4,8%.

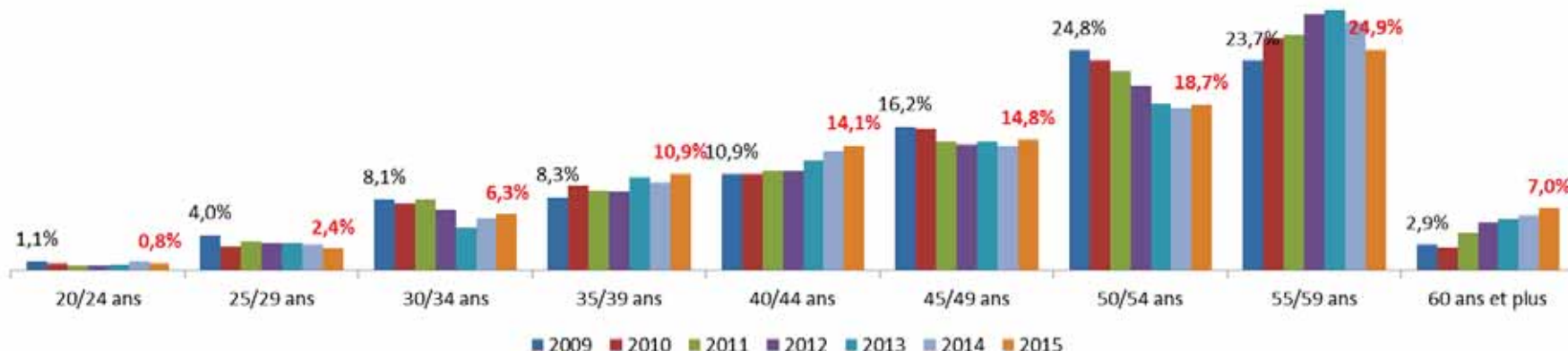
## Indicateur 9 : Structure par tranches d'âge (en personnes physiques)

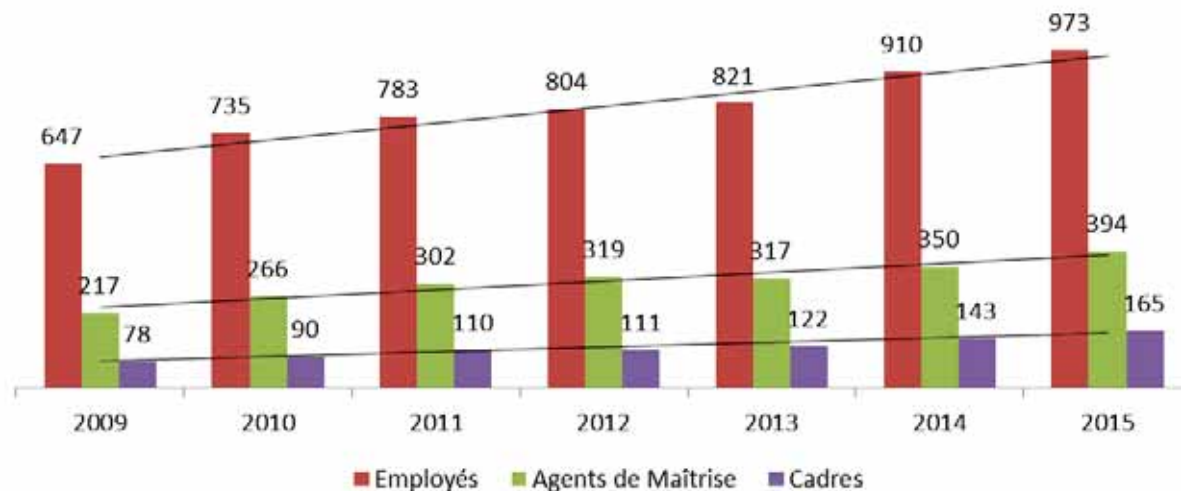
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 20 ans	0	0	1	0	0	1	0
20/24 ans	10	8	7	7	9	15	12
25/29 ans	38	29	39	38	38	41	37
30/34 ans	76	83	96	84	61	82	97
35/39 ans	78	105	107	109	133	140	167
40/44 ans	103	119	134	139	157	189	216
45/49 ans	153	174	174	175	183	198	226
50/54 ans	234	259	269	258	237	258	287
55/59 ans	223	286	317	357	370	392	382
60 ans et plus	27	28	51	67	72	87	108
<b>total</b>	<b>942</b>	<b>1091</b>	<b>1195</b>	<b>1234</b>	<b>1260</b>	<b>1403</b>	<b>1532</b>

Le phénomène de vieillissement de la population salariée en situation de handicap constaté depuis 2010 s'est atténué et la courbe s'inverse sensiblement.

Les salariés en situation de handicap âgés de plus de 50 ans représentent un peu plus de 50% de la population totale.

taux	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
de 50 à 60 ans et plus	51,4%	52,5%	53,3%	55,3%	53,9%	52,5%	50,7%



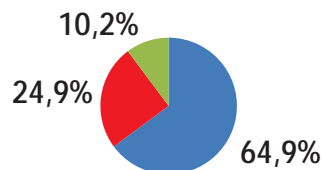


+6,9 % (2014 à 2015)

+12,6 % (2014 à 2015)

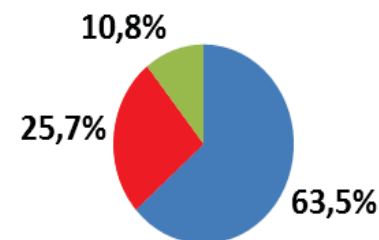
+15,4 % (2014 à 2015)

**2014**



■ Employés ■ Agents de Maîtrise ■ Cadres

**2015**



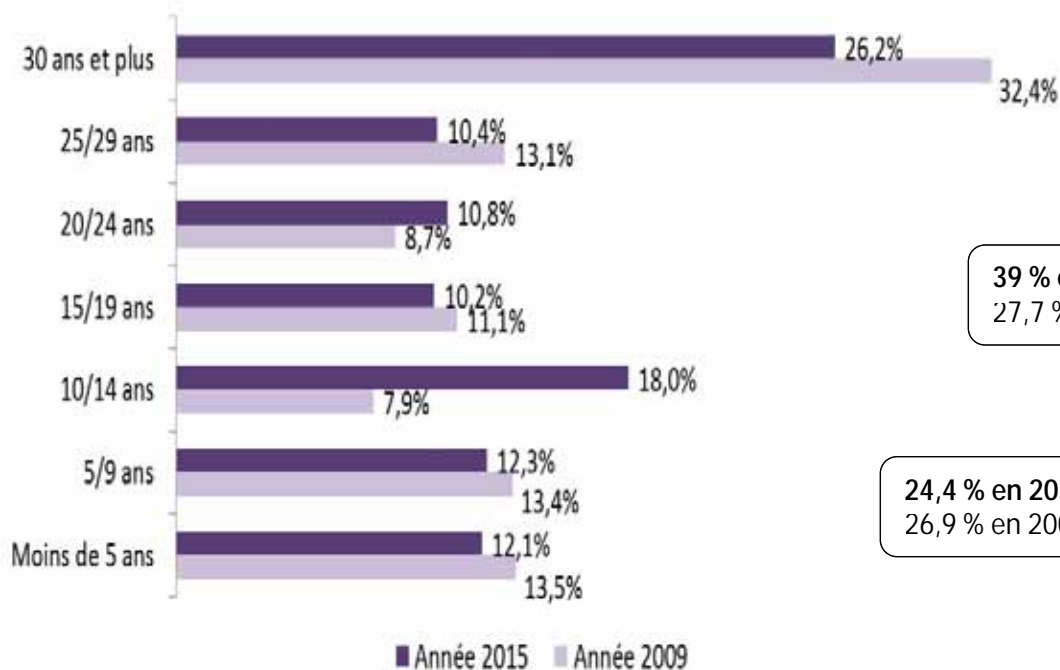
■ Employés ■ Agents de Maîtrise ■ Cadres

La part de cadres continue à augmenter. La catégories des Agents de Maîtrise représente dorénavant plus du quart de la population des travailleurs en situation de handicap .



# Indicateur 11 : Structure par ancienneté (en personnes physiques)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
30 ans et plus	305	347	379	409	415	410	401
25/29 ans	123	147	135	120	109	124	159
20/24 ans	82	114	124	144	152	166	165
15/19 ans	105	97	104	98	105	122	157
10/14 ans	74	107	128	183	181	235	275
5/9 ans	126	160	166	148	158	165	189
Moins de 5 ans	127	119	159	132	140	181	186
total	<b>942</b>	<b>1091</b>	<b>1195</b>	<b>1234</b>	<b>1260</b>	<b>1403</b>	<b>1532</b>



36,6 % en 2015 (+ de 25 ans d'ancienneté)  
47,5% en 2009

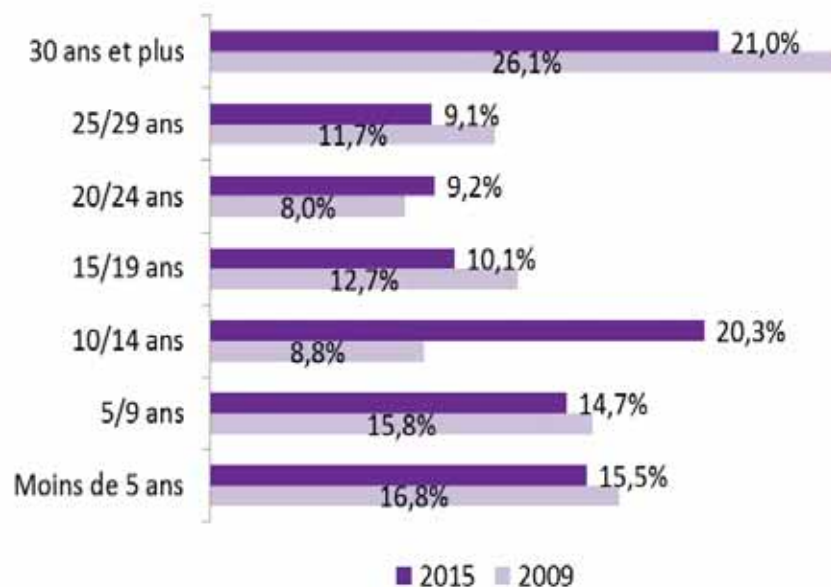
39 % en 2015 (entre 10 et 24 ans d'ancienneté)  
27,7 % en 2009

24,4 % en 2015 (- de 10 ans d'ancienneté)  
26,9 % en 2009

■ Année 2015 ■ Année 2009

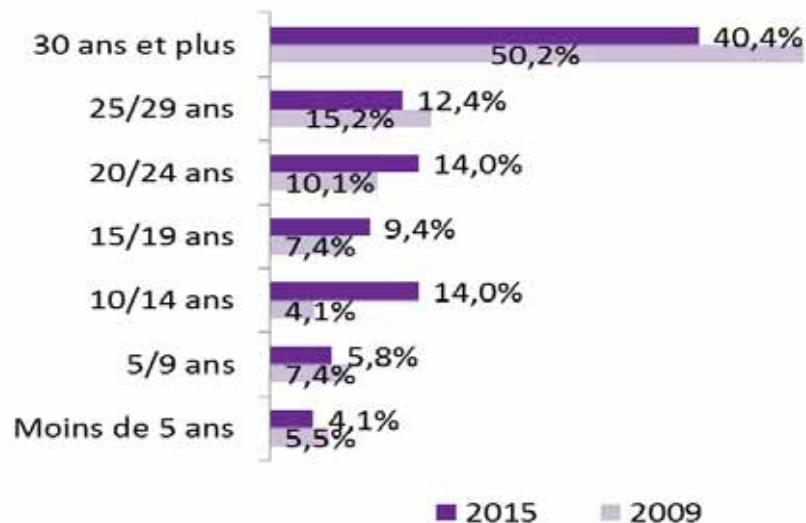
## Employés

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 5 ans	109	103	131	110	118	155	151
5/9 ans	102	129	137	113	118	121	143
10/14 ans	57	82	96	139	135	177	198
15/19 ans	82	61	67	63	73	75	98
20/24 ans	52	78	77	94	99	106	90
25/29 ans	76	91	77	71	55	71	89
30 ans et plus	169	191	198	214	223	205	204
	647	735	783	804	821	910	973



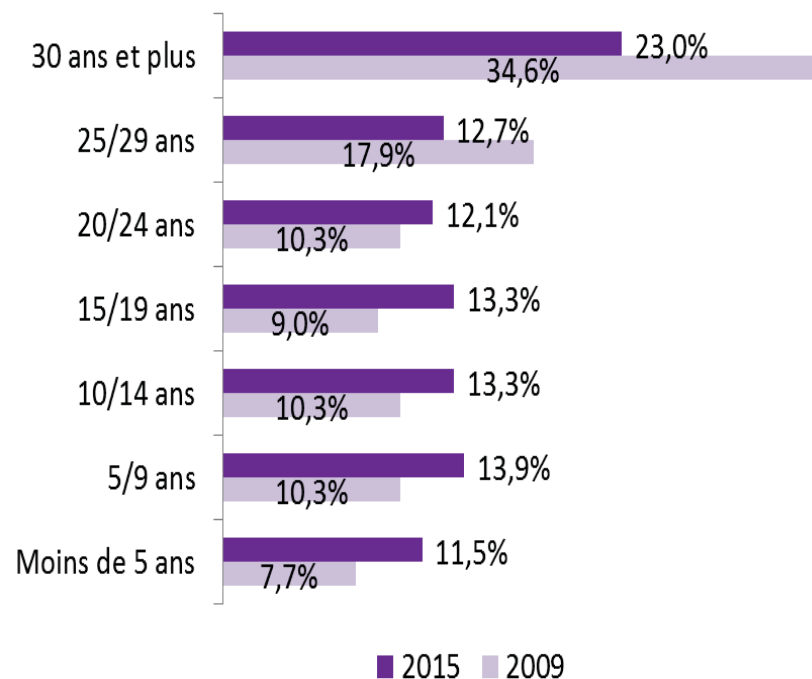
## Agents de Maîtrise

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 5 ans	12	9	13	11	11	14	16
5/9 ans	16	19	20	20	23	22	23
10/14 ans	9	19	23	31	33	41	55
15/19 ans	16	27	28	23	21	31	37
20/24 ans	22	23	34	40	40	40	55
25/29 ans	33	43	41	36	38	37	49
30 ans et plus	109	126	143	158	151	165	159
	217	266	302	319	317	350	394



## Cadres

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 5 ans	6	7	15	11	17	12	19
5/9 ans	8	12	9	15	11	22	23
10/14 ans	8	6	9	13	13	17	22
15/19 ans	7	9	9	12	11	16	22
20/24 ans	8	13	13	10	13	20	20
25/29 ans	14	13	17	13	16	16	21
30 ans et plus	27	30	38	37	41	40	38
	78	90	110	111	122	143	165

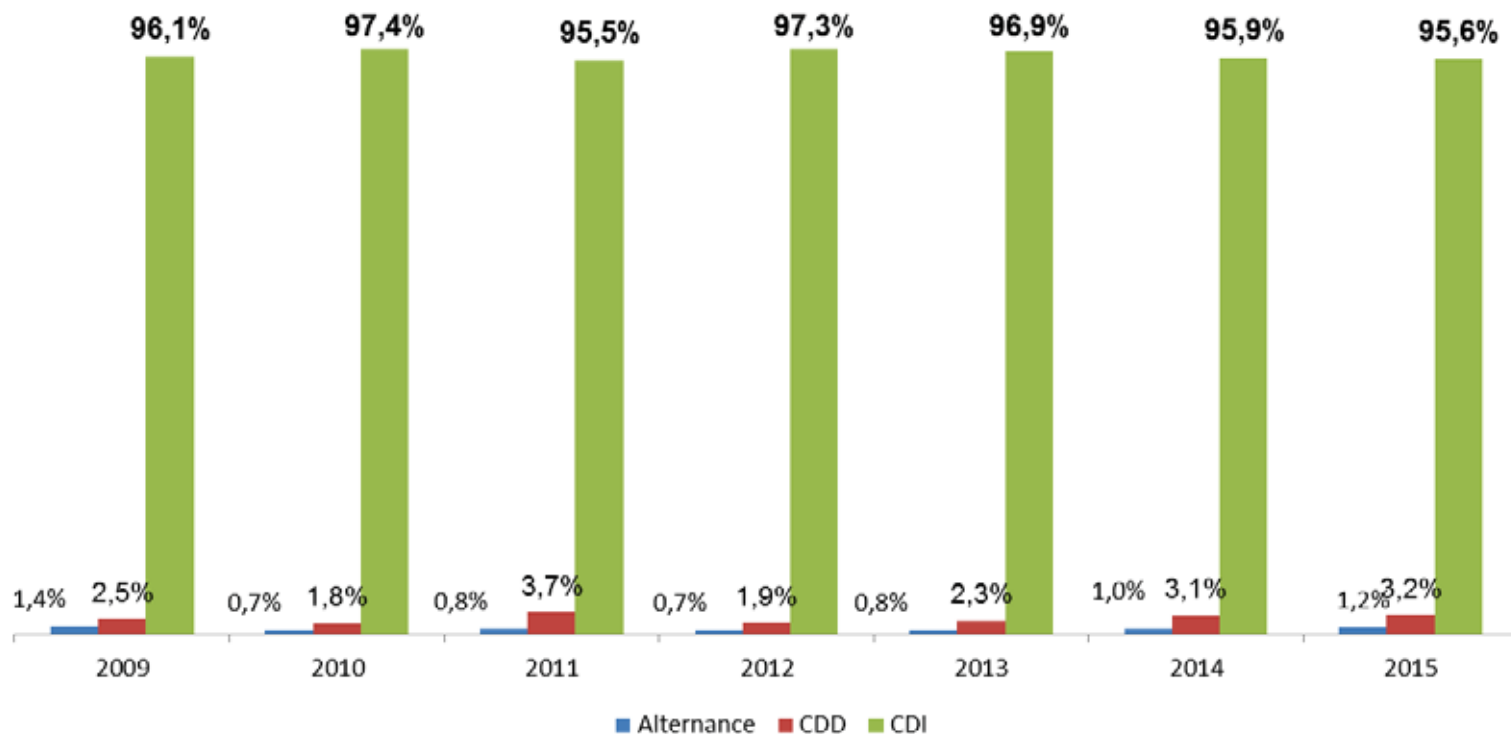


Les trois premières tranches d'âge dans les catégories « Cadres » ont continué à augmenter en 2015 ce qui confirme le renouvellement de cette population.

En revanche, ce sont les tranches 10 à 24 ans d'ancienneté qui sont les marqueurs de la population Agents de Maîtrise.

A contrario, la population Employés a un renouvellement moins important mais un équilibre relatif entre ses différentes tranches d'ancienneté.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CDI	905	1063	1141	1201	1221	1345	1465
CDD	24	20	44	24	29	44	49
Contrats Alternance	13	8	10	9	10	14	18
Total	942	1091	1195	1234	1260	1403	1532



	CDI	CDD	Alternance	total
AG2R	2	14	4	20
AGRICA		6		6
APICIL		2	3	5
AUDIENS	1	4		5
B2V		1		1
GIE AGIRC ARRCO			1	1
GIRC AGIRC ARRCO	1			1
HUMANIS	5	15	2	22
IRCEM	1	4		5
IRP AUTO	2			2
KLESIA		8	1	9
MALAKOFF MEDERIC	3	6		9
OCIRP		1		1
PROBTP	1	20	3	24
SI2M	1			1
UNIPREVOYANCE	1			1
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>81</b>	<b>14</b>	<b>113</b>

Près de 400 séances d'information/communication réalisées pour favoriser l'intégration durable des salariés en situation de handicap.

Plus de 70 actions de sensibilisation/formation destinées à améliorer la connaissance sur le handicap en général.

Nombre total de salariés concernés par ces actions et séances : 7 736 dont 179 managers et 30 représentants du personnel.

Celles-ci sont également l'occasion de présenter des résultats tels des bilans de convention avec l'AGEFIPH qui sont adressés à l'ensemble des salariés, d'utiliser les journées ou évènements handisports pour promouvoir des actions solidaires, de coordonner des projets avec les directions d'Actions Sociales des groupes sur certaines thématiques du handicap et l'appui des missions handicap qui restent toujours les principaux vecteurs d'information.

Les méthodes de sensibilisation et d'information se tournent de plus en plus vers le e-learning qui permet de toucher un maximum de salariés en un minimum de temps avec la possibilité de créer des thématiques spécifiques ; les rubriques dédiées au handicap sur les sites intranet des GPS ; la boîte mail dédiée ; les commissions handicap qui se réunissent régulièrement ;

Et toujours les actions récurrentes inscrites dans les agendas des entreprises (« semaine pour l'Emploi des personnes handicapées » (SEPH), participation à l'opération « 1 jour, 1 métier en action » organisée par l'AGEFIPH, participations aux forums pour l'emploi spécifiquement dédiés), et des manifestations spécifiques organisées par les GPS

### 1- Accessibilité des locaux et aménagements spécifiques effectués

En 2014, sur les 389 établissements déclarés par les structures de la branche, près de 60% d'entre eux étaient d'ores et déjà aux normes d'accessibilité.

Tous les Groupes de Protection Sociale ont appréhendé les mises aux normes d'accessibilités de leurs différents sites et cela depuis plusieurs années. Chaque année, des engagements sont pris dans le cadre d'un diagnostic en vue de réaliser des travaux d'aménagement, qui peuvent s'étaler sur plusieurs mois, voire une année, en fonction du nombre de sites concernés.

Pour 2015, la mise en conformité d'agences commerciales, des établissements principaux sur Paris ou en province.

### 2- Nombre de salariés accompagnateurs formés (sur la base du volontariat)

Les « structures Employeurs » réalisent des actions de communication et de sensibilisation auprès des collaborateurs afin de permettre une prise de conscience collective.

En 2015, 27 collaborateurs volontaires dans 5 « structures Employeurs » ont accompagné des travailleurs handicapés dans l'entreprise au moment de leur intégration. A noter que 4 d'entre eux ont participé à un accompagnement au travers de la LFS (langue française des signes).

#### 4- Mise en place d'aménagements matériels ou organisationnels dans le cadre du maintien du salarié dans son emploi

Plus de 120 aménagements portant sur l'activité et l'organisation, les locaux ou les postes de travail ont été réalisés en 2015.

A titre d'exemple :

- Aménagements d'horaires et aménagements de bureaux, de postes de travail et installation de matériels adaptés (repose poignet, casque téléphonique, écran adapté, porte document avec tablette, souris ergonomiques, fauteuils avec accoudoirs et appui cervical, fauteuil adapté, clavier informatique sans fil, bras support écran et support téléphone, repose-pied adapté et réglable, loupe grossissante grand format, financement complémentaire d'appareils auditifs)
- Prestation d'un bilan appui conseil pour le maintien dans l'emploi avec le Sameth
- Une aide au transport avec l'utilisation du prestataire Entreprise Adaptée FASTROAD
- Intervention coaching
- Mise en place de télétravail



### 5- Nombre de partenariats avec des établissements spécialisés dans l'accueil des élèves handicapés ou contribuant à la formation et à l'intégration professionnelle de personnel en situation de handicap

Près de 14 actions de partenariat avec plusieurs établissements ont été réalisées sous la forme :

- de participation à des job dating avec des établissements spécialisés / recrutement d'un contrat de professionnalisation
- de projets avec plusieurs associations : TREMLIN (jeunes étudiants ou diplômés pour l'accès aux stages, alternance ou emploi), FONDATION D'AUTEUIL, ETHIK ET COMPETENCES, ADAPT, CAP EMPLOI (accueil de stagiaire soit en reconversion soit en bac professionnel), le Club Vivre Entreprise, l'Association Vivre, ManyRiver, Association Hippocampe, Université Paris X Nanterre (parrainage et aide à l'insertion professionnelle - (projet « Objectif Emploi »)
- Participation au forum « HANDI RENCONTRE », favoriser la découverte de différents métiers, faciliter le contact avec les entreprises locales, et promouvoir les métiers du département.
- Accueil de 4 contrats de professionnalisation
- Détachement de personnes d'un ESAT par un moniteur référent au service courrier d'un établissement

8 structures Employeurs ont développé ce type de partenariat en 2015

### 6. Le recours aux établissements ou services d'aide au travail et aux entreprises adaptées, notamment en favorisant ces structures dans les appels d'offres

16 structures Employeurs ont fait appel aux établissements ou services d'aide au travail et aux entreprises adaptées en 2015. Cela a concerné près de 126 établissements (liste en annexe).

Comme pour les années précédentes, les activités recensées sont en relation avec des prestations d'entretien d'espaces extérieurs et de prestations d'ordre administratif réalisées soit par la mise à disposition de travailleurs handicapés, soit par la sous-traitance.

## ☐ Remerciements

L'Association d'Employeurs tient à remercier les correspondants des «Structures-Employeurs» ayant contribué aux résultats de l'enquête ainsi que l'Observatoire des Métiers pour son apport et ses conseils.

## ☐ Périmètre 2015

AG2R LA MONDIALE REUNICA	GIE AGIRC-ARRCO
AGRICA	GIRC AGIRC ARRCO
APGIS	OCIRP
APICIL	IRCEM
HUMANIS	IRCOM
BTPR	IRPAUTO
AUDIENS	IPECA
B2V	MALAKOFF MEDERIC
CAPSSA	PRO-BTP
CGRR	UNIPREVOYANCE
CTIP	KLESIA
CREPA	CRC

Source Observatoire des métiers et des qualifications : répondants

Source Association d'Employeurs : répondants

ADAPEI LES TISSANDIERS ZI DE VAUZELLES 37601 LOCHES	RECYCLEA
ADAPEI DE BESANÇON 8 RUE BRANLY - BP 21995	LA COURRONNERIE
ADAPEI DU BAS RHIN, 21 RUE DES CHEVREUILS 67120 DUTTLEENHEIM	ANR SERVICES NANTES
ADAPEI LOIRE LES ATELIERS DE L'ONDAI	ANR SERVICES ORLÉANS
IMPRIMERIE SOLIDIAIRE	HANDIRECT
FASTROAD	ETAL IRIS
ESPACE SARRAZIN	ESAT VIVRE
ESAT SELLERIE PARISI	ESAT PLEYEL
ESAT PIERRE BOREL	ESAT LES MARRONNIERS
ESAT LES CERISIERS	ESAT H RIVET (ALGED)
ESAT H CASTILLAT( ARIMC)	ESAT BORD DE LOIRE
ESAT BERTHIER	ESAT BERTHIER
ENTREPRISE ADAPTÉE LE CHÊNE	ELYSE ARMELLE
E.S.A.T "LES ANTES" - DÉPT 51	DSI ENTREPRISE ADAPTÉE
DEFABNORD	DEAFI
COPIVER	CEDRE
CCOPSOC	BOISSOR
B2L.	ATELIERS DE TISSONVILLIERS
ANRH	APAIPS
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	ATELIER DE LA VILLETTE

AG2R-La Mondiale	Marc HENNION / Joëlle DEPUICHAFFRAY
PRO BTP	Aude THESSIER / Carine D'ORIA
IRP AUTO	Isabelle SAUMON
AUDIENS	Isabelle LESAGE-MAYOUTE
MALAKOFF/MEDERIC	Raymonde DRUONPEYRAT
KLESIA	Jane GANCEL
APICIL	Muriel NOITON
HUMANIS	Céline RIBES
AGRICA	Colette SCHMITT
IRCEM	Sabrina DE CESARE
AGIRC-ARRCO	Florence THEROND / Dan BALLARD
B2V	Peggy HECHT
GIRC AGIRC ARRCO	Emmanuelle SOULIE